

Plan de Servitudes d'utilité Publique

Plan de zonage
Date édition: 7 / 6 / 2023
échelle: 1 / 50 000ème

Direction Départementale des Territoires du Loiret
Service Urbanisme et Aménagement et Développement du Territoire
Pôle Connaissance et Prospective Territoriales
131, rue du Faubourg Barlier 45042 ORLEANS Cedex
Tél : 02 38 52 47 71 - Courriel : ddt-pcpt-suadi@loiret.gouv.fr

La DDT du Loiret est gestionnaire des servitudes A3, A4, A9, AC2, PM1, PM2 et PM3. Pour tout renseignement ou la fourniture des couches SIG, vous pouvez contacter le pôle Connaissance et Prospective Territoriale.

- Zones agricoles protégées**
A9 - Zones agricoles délimitées et classées
- Monuments naturels et sites**
AC2 - Sites inscrits et classés
- Eau et assainissement**
A3 - Servitude de passage des engins mécaniques attachés aux canaux d'irrigation
A5 - Canalisations publiques d'eau et d'assainissement
- Ouvrages et plans de prévention des risques**
PM1 - Plans de prévention des risques naturels prévisibles et des risques miniers
PM2_GENERATEUR_SUP_S_045
PM3 - Plans de prévention des risques technologiques

Les autres servitudes représentées sur ce plan sont issues du géoportail de l'urbanisme (<https://www.geoportail-urbanisme.gouv.fr/>) à la date d'édition du plan. La DDT peut effectuer des extractions communales ou intercommunales des servitudes disponibles au téléchargement sur le géoportail. Demande à faire sur l'adresse : ddt-pcpt-suadi@loiret.gouv.fr

Ce plan est non exhaustif. Veuillez contacter les gestionnaires responsables pour les servitudes non représentées.

